

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2011

L'an deux mil onze, le vingt six mai, à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour accompagnée des rapports subséquents, en date du 19 mai 2011 de Mme Mireille GREAU, Maire.

Étaient présents : Mireille GREAU, Patricia TISSEAU, Thierry BENOTEAU, Jean VRIGNON, Bernard VOLLARD, Sonia GINDREAU, Olivier VRIGNON, Alain MICHEAU, Noëlle DUCLOUT, Anne OYSELLET, Karen TAUGAIN, Claude SEME, Alain FÈVRE, Nadège DORIE

Étaient excusés :

Jean-Claude MARQUET qui donne procuration à Patricia TISSEAU  
Yvonnick BOSSY qui donne procuration à Bernard VOLLARD  
Joël THOREZ qui donne procuration à Nadège DORIE  
Jean-Pierre PETORIN qui donne procuration à Thierry BENOTEAU  
Maguy GATINEAU qui donne procuration à Claude SEME

Le Conseil municipal nomme pour secrétaire de séance Mme Karen TAUGAIN.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour débattre de deux sujets urgents à traiter ; à savoir :

- Demande de subvention pour abris-bus.
- Demande de subvention pour travaux au port.

Le Conseil Municipal donne son accord pour inscrire ces deux nouveaux sujets à l'ordre du jour du conseil municipal.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE.

R.A.S.

### 11-05-30 POSE DE COMPTEUR – PISCINE OCEANO D'OR

Il est proposé au conseil municipal de donner son accord à la demande de Chadotel, qui concerne la pose de 2 nouveaux compteurs pour l'alimentation en eau de leur piscine.

La raison évoquée est que les eaux de lavage de piscine ne seront plus rejetées dans le réseau de tout à l'égout.

Le service de la SAUR a examiné cette demande et est prête à intervenir et installer ces 2 compteurs après vérification, sous réserve de l'accord du Conseil Municipal.

**La question est reportée au prochain conseil municipal du 31 juin après une explication du concessionnaire « la SAUR » prévue le lundi 27 juin à 19h.**

### 11-05-31 VENTE ECHAFAUDAGE

Suite à la parution de notre annonce concernant la vente d'un échafaudage qui ne sert plus aux services techniques, la commune de Palluau est intéressée et fait une proposition d'achat de 2 250 €.

**Accord du conseil municipal à l'unanimité. Mme Le maire est autorisée à émettre le titre de recettes correspondant.**

### 11-05-32 SENTIER CYCLABLE DU LITTORAL

Dans le cadre de l'itinéraire du sentier cyclable littoral, il est proposé de poursuivre l'aménagement de ce sentier sur la rue de la Perpoise. Cet aménagement permettra de relier le sentier existant à l'est de la commune (rue du Fief l'Abbesse) au sentier qui vient d'être ouvert à l'ouest (route de l'Abbaye). Ce projet s'inscrit dans le cadre du schéma départemental du sentier littoral et peut bénéficier des subventions du Conseil Général et du Conseil régional.

Le principe de l'aménagement est similaire à celui réalisé route de l'Abbaye ; à savoir l'aménagement d'une voie verte en site propre.

Il est demandé au conseil municipal de donner son accord sur ce projet et de solliciter les subventions auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.

**Accord à l'unanimité. Mme le Maire est chargée de transmettre toutes les pièces nécessaires au Conseil Régional et au Conseil général**

### 11-05-33 ACQUISITIONS FONCIÈRES RUE LAMARTINE PROLONGÉE

Un terrain situé rue Lamartine Prolongée et mitoyen au stade fait l'objet d'une D.I.A.. Avant que Mme le Maire exerce son droit de préemption délégué, le conseil municipal est sollicité pour donner son avis sur l'opportunité de cette acquisition.

Il s'agit de la parcelle cadastrée AV 132, d'une superficie de 653 m<sup>2</sup> et dont le prix d'achat proposé est de 14 000 € + frais d'acte.

**Le conseil municipal est d'accord sur le principe d'acquisition de cette parcelle. Le service du Domaine sera saisi pour avis.**

Remarque : solliciter le conseil général pour l'achat d'une parcelle leur appartenant rue Lamartine prolongée.

### 11-05-34 ACQUISITION FONCIÈRE RUE DE LA PERPOISE

Le terrain nécessaire à l'aménagement du secteur de la Perpoise/église et appartenant actuellement à la SCI la Perpoise représente une superficie de 2 100 m<sup>2</sup>. Le service du Domaine a été saisi pour estimation. Cette estimation basée sur un prix de 45 € HT/m<sup>2</sup>, chiffre la valeur du bien à 94 500 € HT.

Par ailleurs, dans le cadre de la construction du nouveau super U situé plus au nord et afin de permettre son futur accès par le rond point prévu route de Talmont, la commune doit procéder à l'acquisition de terrain nécessaire à la création d'une voirie sur 80 mètres et d'un mini rond-point permettant l'accès au super U. Or acquisition foncière la dépense de viabilisation de la voie est estimée à 95.000€ qui comprend les terrassements et voirie de 1<sup>ère</sup> phase pour 34.000€ HT, les travaux de 2<sup>e</sup> phase ( grave-bithume, enrobés, trottoirs enrobés et

signalisations ) pour 36.000€ HT soit une dépense TTC de 83.720 € . A cela s'ajoutent les frais de géomètre, les honoraires de l'architecte et du BET, le paysagement, les réseaux pouvant être évalués à 25.000€ Ht soit 29.900 TTC

La dépense totale des frais pour créer la voie d'accès au super U est donc de 95.000€ HT soit 113.620€ TTC.

**Le Conseil municipal, au vu de ces dépenses il est proposé de négocier avec la SCI la Perpoise une participation à ces travaux correspondant à la valeur des terrains objet de la présente acquisition.**

#### 11-05-35 LOCATIONS SAISONNIÈRES

Dans le cadre de l'hébergement des renforts saisonniers de la gendarmerie, il est proposé de réserver les locations suivantes pour les mois de juillet et août 2011 :

- logement 4 rés. Sables d'Or : .....3 000 €
- logement 6 rue des Câlines : .....2 678 €
- logement 42 rue des Echolères : .....3 000 €

**Accord à l'unanimité.**

#### 11-05-36 JURY D'ASSISES 2012

Le Jury criminel de la Cour d'Assises du département de la Vendée (qui juge des crimes), est composé de magistrats et d'un jury populaire désigné par tirage au sort.

Il y a une Cour d'Assises par département. Pour le département de la Vendée, le nombre de jurés pour 2012 est fixé à 489.

Ces jurés sont répartis proportionnellement à la population du département par commune ou communes regroupées.

Deux jurés sont attribués à Jard S/Mer. La commune devra donc procéder à un tirage au sort en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés. Le nombre de personnes tirées au sort sera de 6. Ce tirage au sort se fait à partir de la liste électorale, et seuls peuvent remplir les fonctions de jurés les citoyens âgés de plus de 23 ans au 31 décembre 2012.

Ont été tirés au sort :

- Lucette PERCOT épouse BROSSET – née le 15/02/1950
- Jonathan MICHEAU - né le 19/01/1984
- Roger KERHELLO – né le 30/06/1926
- Lucien GRANDIN – né le 01/02/1936
- Michel DUPEU – né le 10/12/1930
- Georges RANVIER – né le 18/06/1926

#### 11-05-37 DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES

##### **BUDGET ASSAINISSEMENT : - opérations d'ordre**

L'amortissement d'une subvention n'a pas été prévu au BP 2011. Il faut donc prévoir les modifications budgétaires suivantes :

SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
023 – Virement à la section d'investissement	363 €	777 – Quote part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	363 €
<b>TOTAL</b>	<b>363 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>363 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
1391 – Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	363 €	021 Virement section d'exploitation	363 €
<b>TOTAL</b>	<b>363 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>363 €</b>

**Proposition adoptée à l'unanimité.**

#### 11-05-38 DÉNOMINATION DE LA PROMENADE DU PORT

Il est proposé au conseil municipal de dénommer le futur square du port « Serge Caillaud ». Il sera précisé sur la plaque, ses années de mandat en tant que maire.

Par contre, il convient d'attendre les travaux d'aménagement de ce square qui sont prévus dans le cadre du Contrat Environnement Littoral 2.

Le conseil municipal donne son accord et décide de nommer ce futur square « Serge Caillaud »

Cette nomination interviendra dès la fin des travaux à l'occasion de l'inauguration.

#### 11-05-39 MODIFICATION DES STATUTS – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TALMONDAIS

Mme le Maire rappelle que par délibération en date du 26 juillet 2007, le conseil municipal a transféré à la Communauté de Communes du Talmondais la compétence « Etude, réalisation et gestion d'une piscine communautaire ou intercommunautaire ».

Dans le cadre de l'action n°74 du Contrat Territorial Unique 2007/2010, une étude de faisabilité a été menée par la Communauté de Communes du Talmondais concernant la construction d'une piscine sur la Communauté de Communes du Talmondais.

A l'issue de la présentation des résultats de cette étude, le Conseil Communautaire, compte tenu des implications financières de ce projet et des priorités budgétaires pour la Communauté de Communes, avait décidé de ne pas donner suite à ce projet lors de sa séance du 21 juillet 2010.

Aussi, il n'apparaît plus aujourd'hui opportun de conserver la compétence « Etude, réalisation et gestion d'une piscine communautaire ou intercommunautaire » et il convient par conséquent de modifier les statuts actuels afin que cette compétence redevienne une compétence communale.

Conformément à la délibération DEL 2011-044 du 20 avril 2011 de la Communauté de Communes du Talmondais modifiant ses statuts, Mme le Maire propose donc d'approuver l'abrogation de l'alinéa 6 de l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes du Talmondais.

**Proposition adoptée à l'unanimité.**



## Arrêtés du Maire pour D.I.A.

Conformément aux dispositions des articles L 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, et à celles des articles L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'à la délibération du Conseil municipal du 20 juillet 1978, instituant le droit de préemption urbain sur toutes les zones U, et la délibération du 29 novembre 2007, étendant ce droit aux zones AU, Madame le Maire a pris les arrêtés suivants :

<u>N° de DIA</u>	<u>Désignation cadastrale</u>	<u>Adresse</u>	<u>Superficie</u>	<u>Prix</u>	<u>Préemption</u>
022-2011	AP 486	16 rue Privée	99 m <sup>2</sup>	105 000,00 € + frais	N
023-2011	AH 324-325 et 368	3 chemin de la Sauzaie	3 630 m <sup>2</sup>	395 000,00 € + frais	N
024-2011	AI 1179	9 rue de l'Abbatiale	516 m <sup>2</sup>	224 000,00 € + frais	N
025-2011	AV 223	12 chemin de la Biche	1 513 m <sup>2</sup>	140 000,00 € + frais	N
026-2011	AT 351	49 rue de l'Abbaye du Lieu Dieu	600 m <sup>2</sup>	95 000,00 € + frais	N
027-2011	ZD 358	4 imp. de la Plaine	800 m <sup>2</sup>	268 000,00 € + frais	N
028-2011	AV 132	rue Lamartine Prolongée	653 m <sup>2</sup>	14 000,00 € + frais	N
029-2011	AO 121 et 236	17 rue des Frères Lumières	244 m <sup>2</sup>	145 000,00 € + frais	N
030-2011	AV 267 et 268	3-5 imp. de la République	1 237 m <sup>2</sup>	293 000,00 € + frais	N
031-2011	AM 591	23 rue du Moulin de la Croix	504 m <sup>2</sup>	78 000,00 € + frais	N
032-2011	ZD 528	11 b rue des Vanneaux	570 m <sup>2</sup>	247 000,00 € + frais	N
033-2011	AO 87	rue du Village du Port	591 m <sup>2</sup>	150 000,00 € + frais	N
034-2011	AO 226-388	4 rue du Village du Port	665 m <sup>2</sup>	214 000,00 € + frais	N
035-2011	ZD 20p	22 rue du Mal Foch	1 000 m <sup>2</sup>	145 000,00 € + frais	N
036-2011	AR 1185	rue des Héronnais	500 m <sup>2</sup>	137 000,00 € + frais	N
037-2011	AT 262	15 rue du Palivais	1 279 m <sup>2</sup>	200 000,00 € + frais	N
038-2011	ZD 684	lotissement le Sablon (lot 21)	601 m <sup>2</sup>	100 000,00 € + frais	N
039-2011	AV 44	11 imp. des Chênes Verts	887 m <sup>2</sup>	189 000,00 € + frais	N
040-2011	AT 194	chemin du Fougeroux	693 m <sup>2</sup>	30 000,00 € + frais	N

## QUESTIONS DIVERSES

### ◆ Gens du voyage :

40 semaines sont prévues pour les grands rassemblements au lieu de 11 en 2010. La Communauté de Communes du Talmondais met à disposition une aire de grand rassemblement. Il est précisé que seulement 3 semaines seront autorisées sur Talmont.

### ◆ Arrêté de restriction d'eau :

Un nouvel arrêté a été pris ce jour pour réglementer l'usage de l'eau (voir l'arrêté affiché en mairie).

### ◆ Travaux de renforcement de la digue :

Les travaux avancent selon le planning établi. Arrêt des travaux le 18 juin.

### ◆ Démolition de la maison rue G. Clemenceau :

Les travaux de démolition sont terminés. La zone de parking créée ne sera pas mise en zone bleue.

### ◆ Logements HLM rue des Ecoliers :

La remise des clés des logements est prévue le 11 juillet 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune autre question n'étant posée, Mme le Maire lève la séance à 22h.

Le Maire,  
Mireille GREAU

La Secrétaire,  
Karen TAUGAIN